

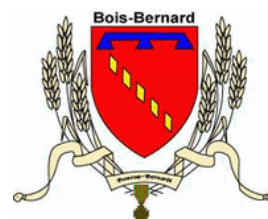


Dossier d'enquête publique

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Bois-Bernard

Pièce n° 1 : Présentation du projet et justification de l'intérêt général

JUIN 2023
version 3



Commune de Bois-Bernard
Département du Pas-de-Calais

Sommaire

1. Préambule	1
2. Contexte du projet.....	2
2.1. Présentation du territoire.....	2
2.2. Desserte du réseau électrique de l'agglomération d'Hénin-Carvin et contraintes prévues à court terme	4
3. Solutions envisagées et solution retenue.....	6
3.1. Solutions envisagées	6
3.2. Analyse comparative et choix de la solution	8
4. Présentation du projet	9
4.1. Présentation de Enedis.....	9
4.2. Localisation du futur poste de BOIS-BERNARD.....	11
4.3. Composition du futur poste	12
4.4. Raccordement du poste électrique	14
4.5. Vues du projet et insertion paysagère.....	15
4.6. Phase de construction.....	26
5. Intérêt général du projet	27
6. Justification du choix du site retenu	28
6.1. Caractéristiques techniques du site	28
6.2. Caractéristiques environnementales du site	29

1. Préambule

Le présent document constitue la notice de présentation relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Bois-Bernard.

La loi du 1^{er} août 2003 entend permettre « *aux communes et aux établissements publics qui réalisent des opérations d'aménagement, notamment des opérations de rénovation urbaine, de disposer d'une procédure simple de mise en conformité des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme (PLU), lorsque ces documents n'avaient pas prévu l'opération, en se prononçant par une déclaration de projet sur l'intérêt général que présente l'opération* ».

La finalité première de cette procédure, régie par l'article L. 300-6 du Code de l'urbanisme, est donc **la mise en compatibilité simple et accélérée des documents d'urbanisme**.

La déclaration de projet prise sur le fondement de l'article L. 300-6 du Code de l'urbanisme s'applique indifféremment aux projets publics ou privés. Sont en effet visés par le code toute action ou opération d'aménagement ainsi que les programmes de construction, **qu'ils soient publics ou privés**.

La déclaration de projet du Code de l'urbanisme peut être mise en œuvre par l'État et ses établissements publics, la région, le département, les communes et leurs groupements.

L'objet de la procédure vise à sécuriser l'alimentation électrique de l'agglomération d'Hénin-Carvin grâce à la création d'un poste électrique 225 000/20 000 volts sur la commune de Bois-Bernard.

Le projet induisant la procédure de déclaration de projet vise à permettre le classement en zone constructible d'un secteur actuellement classé en zone agricole afin de permettre la création du poste électrique dit de BOIS-BERNARD.

Ce document constitue le premier des trois documents composant le dossier de déclaration de projet. Il présente dans le détail le contexte territorial dans lequel s'inscrit ce projet, ses objectifs et les motifs qui en font un projet d'intérêt général.

La notion d'intérêt général constitue une condition sine qua non de mise en œuvre de la mise en compatibilité du PLU par une déclaration de projet.

Ce document s'accompagne d'une seconde notice présentant et justifiant les modifications apportées au document d'urbanisme, ainsi que d'une évaluation environnementale.

2. Contexte du projet

2.1. Présentation du territoire

L'agglomération d'Hénin-Carvin regroupe 14 communes de la Gohelle, en Artois, sur une superficie d'environ 112 km² et accueille plus de 126 000 habitants. La ville d'Hénin-Beaumont, au sud, est la plus peuplée (26 500 habitants environ).

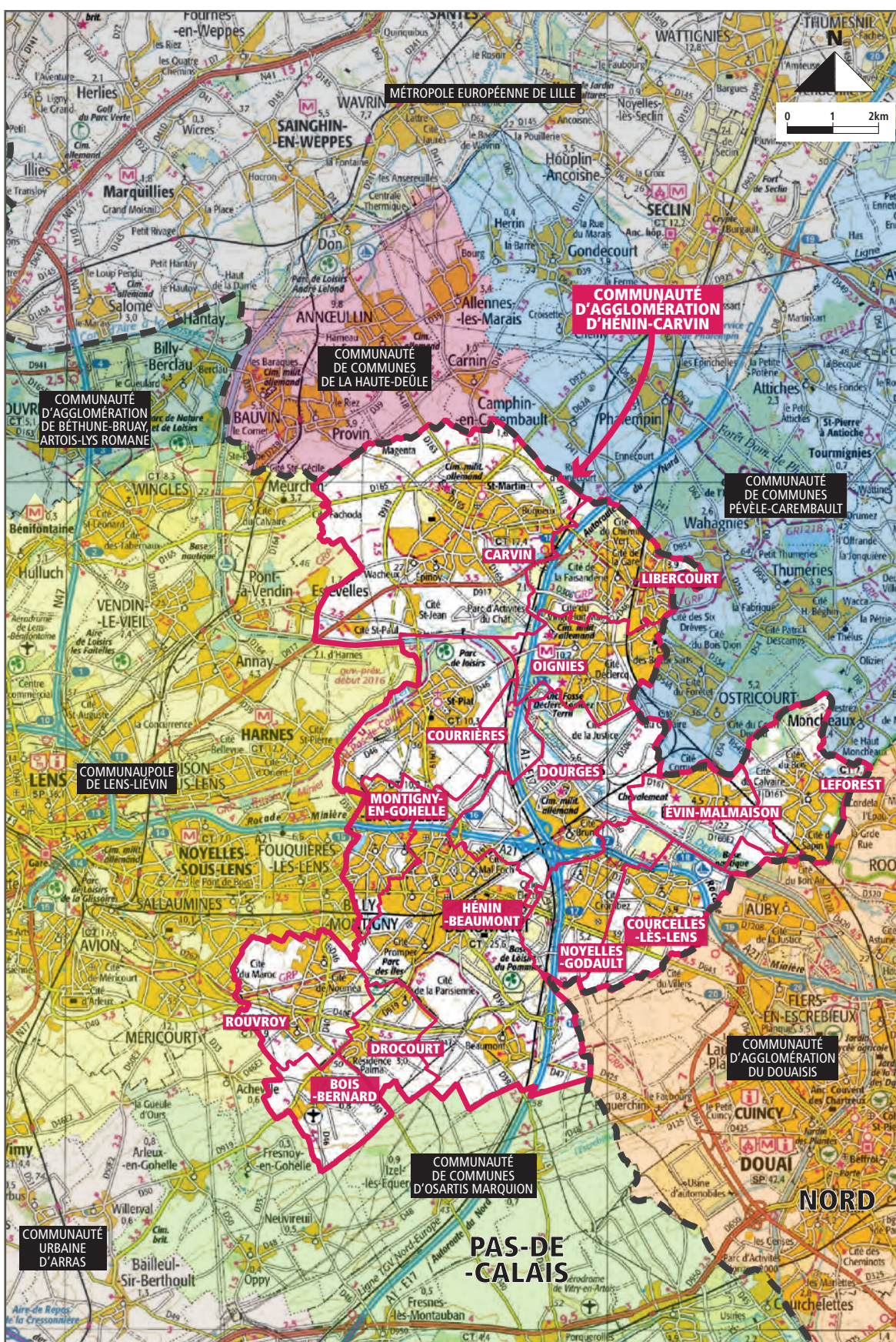
L'agglomération d'Hénin-Carvin établit une continuité urbaine avec celle de Lens-Liévin à l'ouest et celle de Douai à l'est. L'ensemble forme le dixième pôle urbain de France. Les agglomérations de Lille au nord et d'Arras au sud sont toutes proches et d'importantes communautés de communes entourent l'agglomération. Hénin-Carvin appartient à l'aire métropolitaine lilloise (instance de coopération transnationale).

Située au cœur du bassin minier des Hauts-de-France, l'agglomération d'Hénin-Carvin a été marquée par une urbanisation et une industrialisation très fortes.

Profitant de la proximité des autoroutes A1 (autoroute du Nord) et A21 (rocade minière) et desservie par plusieurs voies ferrées, l'agglomération a su se diversifier et attirer de nombreuses entreprises afin de disposer d'un tissu économique dense caractérisé par :

- une forte spécialisation dans les activités logistiques, de restauration, de collecte et de traitement des déchets,
- un taux de création d'entreprises élevé notamment dans les secteurs de la construction, du commerce, des transports et des services pour l'industrie,
- un poids important d'établissements de 10 à 49 salariés employant plus de la moitié des salariés du secteur privé.

L'agglomération d'Hénin-Carvin connaît depuis plusieurs années un développement régulier et le réseau électrique qui dessert ce territoire doit évoluer pour accompagner ce développement.



Situation de l'agglomération d'Hénin-Carvin

2.2. Desserte du réseau électrique de l'agglomération d'Hénin-Carvin et contraintes prévues à court terme

L'agglomération d'Hénin-Carvin est desservie par un réseau 20 000 volts issu de quatre postes de transformation 90 000/20 000 volts qui, du fait de la demande en énergie électrique croissante, vont être fortement contraints.

2.2.1. Réseau de distribution d'Enedis

La desserte en énergie électrique est assurée pour l'agglomération d'Hénin-Carvin par des départs moyenne tension (20 000 volts) issus de quatre postes de transformation 90 000/20 000 volts: AVION, CARVIN, HÉNIN et MOTTE-JULIENNE (postes comprenant des installations communes Enedis/RTE).

L'alimentation principale s'effectue depuis les postes d'HÉNIN et de CARVIN, les plus proches. Les postes d'AVION et de MOTTE-JULIENNE n'alimentent que la périphérie de l'agglomération.

2.2.2. Contraintes à venir

En raison du taux de croissance annuel des charges de 1,5 % attendu à moyen terme (horizon 5 ans) sur les postes d'AVION, de CARVIN, d'HÉNIN et de MOTTE-JULIENNE, et du raccordement réalisé ou en cours de plusieurs zones d'activités sur le réseau de distribution géré par Enedis, tout ou partie de ces quatre postes d'alimentation desservant l'agglomération d'Hénin-Carvin est ou sera, à moyen terme, soumis à des contraintes d'intensité en schéma normal ou de secours.

Ainsi, à moyen terme, Enedis prévoit pour le poste d'HÉNIN, non seulement la saturation de deux de ces transformateurs mais aussi une charge importante sur le dernier transformateur. En cas d'incident sur le poste d'HÉNIN (mise en sécurité du poste du fait d'un aléa technique au sein du poste ou perte de son alimentation à 90 000 volts), les postes d'AVION, de CARVIN, et de MOTTE-JULIENNE ne seront pas en mesure d'assurer l'alimentation électrique de l'intégralité de la zone; on estime à 25 000 habitants le nombre de foyers qui pourraient être ainsi privés d'électricité.

En considérant de plus les raccordements de zones d'activités aujourd'hui réalisés ou en cours, les postes d'AVION, de CARVIN, d'HÉNIN et de MOTTE-JULIENNE auront à fournir près de 50 MVA en complément de la puissance actuelle. Là encore, le poste électrique le plus sollicité demeurera le poste d'HÉNIN car il est situé au plus près des projets cités.

L'agglomération d'Hénin-Carvin est classée par Enedis parmi les zones urbaines denses qui font l'objet d'un traitement spécifique en termes de sécurisation et de fiabilisation de leur alimentation électrique. De ce fait, au vu des contraintes attendues à moyen terme et afin de soulager la transformation au poste d'HÉNIN, un renforcement de l'alimentation électrique de l'agglomération d'Hénin-Carvin est à entreprendre.



3. Solutions envisagées et solution retenue

Pour résoudre les contraintes de charge identifiées, particulièrement au poste d'HÉNIN, et sécuriser l'alimentation électrique de l'agglomération d'Hénin-Carvin, trois solutions ont été étudiées.

3.1. Solutions envisagées

3.1.1. Solution n°1

La solution n°1 consiste à créer trois nouveaux départs 20 000 volts depuis les postes d'AVION et de MOTTE-JULIENNE ainsi qu'une nouvelle liaison de même tension afin d'améliorer la capacité de reprise et de rééquilibrer les charges sur les différents départs et transformateurs en contrainte du poste d'HÉNIN.

Un peu plus de 35 km de liaisons à 20 000 volts souterraines seront à créer pour cela.

3.1.2. Solution n°2

La solution n°2 consiste à créer un nouveau poste électrique 90 000/20 000 volts, comprenant un transformateur d'une puissance de 36 MVA.

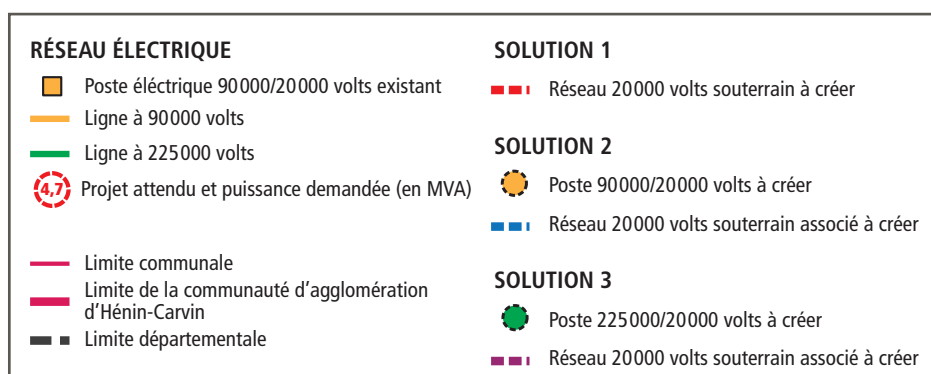
Ce poste sera raccordé à la ligne à 90 000 volts GAVRELLE - HÉNIN N°2, la plus proche de la zone d'alimentation électrique à soulager et la seule à ce niveau de tension pouvant alimenter le poste électrique à créer sans contrainte de réseau.

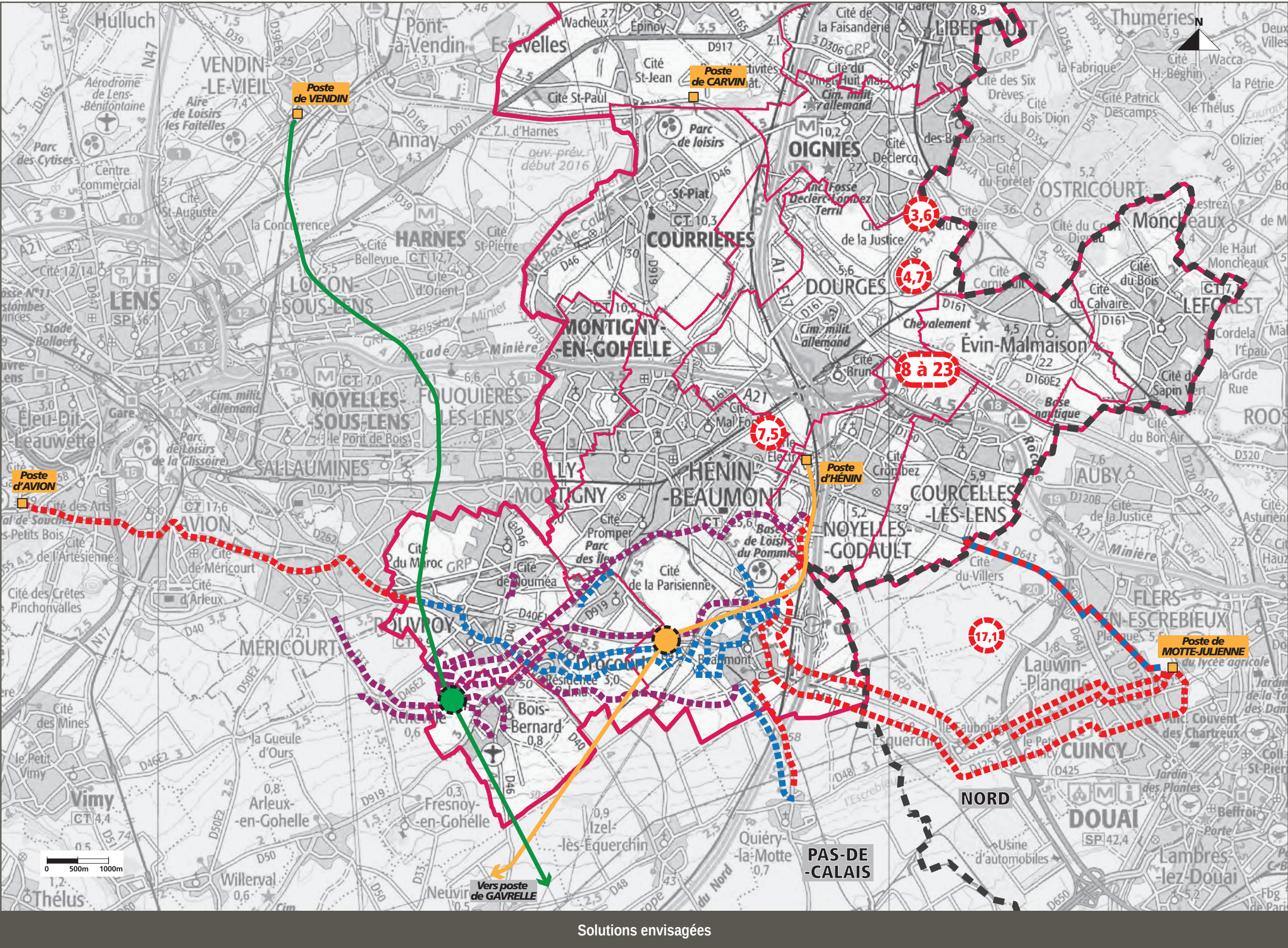
Sept départs 20 000 volts partiront de ce poste et trois nouvelles liaisons de même tension seront créées, pour un linéaire total de 24,8 km. Ces créations, en souterrain, permettront la dépose de 7,9 km de lignes aériennes de même tension.

3.1.3. Solution n°3

À l'instar de la solution n°2, Enedis a étudié la possibilité de créer un nouveau poste électrique raccordé cette fois-ci plus à l'ouest sur la ligne à 225 000 volts GAVRELLE - VENDIN N°2 située au plus proche de la zone d'alimentation électrique à soulager. Le poste à édifier sera d'une tension de 225 000/20 000 volts et comprendra un transformateur d'une puissance de 80 MVA.

Neuf départs 20 000 volts partiront de ce poste et une nouvelle liaison de même tension sera créée, pour un linéaire total de 34,5 km. Comme pour la solution n°2, ces créations en souterrain permettront la dépose de 7,3 km de lignes aériennes de même tension.





3.2. Analyse comparative et choix de la solution

Critères de comparaison	Solution n°1	Solution n°2	Solution n°3
Investissement (en millions d'euros)* hors raccordement au RPT	2,3	5	7,4
Bilan actualisé** (en millions d'euros)*	68,7	64,3	64,1
Poste à créer	Non	Oui	Oui
Longueur de liaisons à 20 000 volts à créer	35,4 km	24,8 km	34,5 km
Longueur de lignes à 20 000 volts à déposer	0 km	7,9 km	7,3 km

Ces trois solutions répondent techniquement aux contraintes soulevées. Elles présentent un bilan actualisé sur 15 ans compris entre 64,1 et 68,7 millions d'euros (suivant la solution retenue).
Ce bilan, nettement inférieur à celui de la solution « Ne rien faire » estimé à 78,5 millions d'euros, est donc rentable. Toutefois, la solution n°1 présente un bilan actualisé moins favorable que celui des solutions n°2 et 3. La longueur du réseau 20 000 volts à créer pour cette solution est importante et sa capacité est inférieure à celles des autres solutions. De plus, elle ne permet aucune dépose de ligne aérienne. À ce titre, la solution n°1 n'a pas été retenue par Enedis.

Du point de vue technique, la solution n°3 permet de centrer le poste électrique au cœur de la demande énergétique, à mi-distance entre les postes d'AVION et d'HÉNIN qui sont les postes les plus chargés. La création d'un poste 225 000/20 000 volts raccordé sur une ligne à 225 000 volts permet de plus de dissocier l'alimentation du réseau 20 000 volts future de celle actuelle uniquement issue du réseau 90 000 volts. Ainsi, en cas d'événement important touchant le réseau 90 000 volts, le raccordement du nouveau poste sur le réseau 225 000 volts (solution n°3) permettra de mieux sécuriser l'alimentation électrique que si la solution n°2 était retenue.

Au vu de l'analyse technique et économique qui précède, Enedis propose de mettre en œuvre la solution n°3. Elle permet de répondre à la croissance des charges à venir tout en étant mieux positionnée par rapport aux deux postes les plus chargés de la zone. Elle présente de plus le meilleur bilan technico-économique et améliore la sécurisation de l'alimentation électrique de l'agglomération d'Hénin-Carvin par un raccordement sur le réseau 225 000 volts.

Enedis a proposé à l'État, dans le cadre de la justification technico-économique (JTE) du projet, de mettre en œuvre la solution n°3. La DREAL a validé cette solution par courrier le 29 avril 2015.

C'est donc la solution n°3, consistant à créer un poste 225 000/20 000 volts, dit poste de BOIS-BERNARD, raccordé à la ligne 225 000 volts GAVRELLE - HÉNIN n°2, qui a été retenue.

4. Présentation du projet

4.1. Présentation des porteurs de projet

4.1.1. Présentation de Enedis

Le maître d'ouvrage pour la création du poste électrique 225 000/20 000 volts de BOIS-BERNARD est Enedis.

A/Interlocuteurs du projet

- **Fabrice POULIN**, directeur de projet
Tél. : 06.82.45.43.16 - Email : fabrice.poulin@enedis.fr
- **Justine DUVERGE**, responsable de projet postes sources
Tél. : 03.27.93.22.47 - Email : justine.duverge@enedis.fr

ENEDIS - Direction Régionale Nord-Pas-de-Calais

Service Patrimoine & Infrastructures – Bureau Régional Ingénierie Postes Sources
981 boulevard de la République – BP 523 – 59505 DOUAI

B/Présentation de la société Enedis

ERDF devient Enedis

La filialisation des activités de distribution d'électricité a abouti, le 1^{er} janvier 2008, à la création de la société « Électricité réseau distribution France » (ERDF). Le 31 mai 2016, ERDF devient Enedis.

Enedis : une entreprise de plein exercice

Enedis est une Société anonyme (SA) à Conseil de surveillance et Directoire. Elle est détenue à 100 % par le groupe EDF. Enedis rassemble 39 000 personnes et dessert 30 millions de clients. Elle est propriétaire de près de 2 300 postes sources de transformation haute tension/moyenne tension alimentés par le réseau de transport de RTE. Elle exploite le réseau de distribution le plus important d'Europe avec 1,4 million de kilomètres de lignes basse et moyenne tension et environ 760 000 transformateurs moyenne tension/basse tension.

Neutre et indépendant au cœur du marché français de l'électricité

Les missions d'Enedis sont d'assurer dans le marché de l'électricité ouvert à la concurrence :

- le libre accès à tous les fournisseurs au réseau de distribution,
- le service public et la qualité de service en maintenant la proximité avec les territoires,
- le développement et la valorisation du réseau public de distribution d'électricité en concession.

La filialisation de la distribution a son origine dans la transposition par le Parlement français en 2006 d'une directive européenne de juin 2003 visant à garantir à tous les fournisseurs d'électricité qui veulent commercialiser leurs offres « un accès non discriminatoire au réseau ».

L'organisation d'Enedis : une direction d'entreprise et 25 directions régionales

La tête de l'entreprise comprend cinq directions (Réseau et Patrimoine, Clients et Fournisseurs, Finances et Stratégie, Ressources humaines et Communication, Opérations et Territoires) et un secrétariat général.

Vingt-cinq directions régionales assurent la performance et portent l'image d'Enedis en région.

4.1.2. Présentation de RTE

Le maître d'ouvrage pour la création du raccordement du poste de BOIS-BERNARD au réseau 225 000 volts de transport d'électricité est RTE.

A/Interlocuteurs du projet

- Jean Damien SALOBIR, chargé de projets DI
Tél. : 03.20.13.66.90 - Email : jean-damien.salobir@rte-france.com
- Sébastien GOLL, responsable d'études concertation environnement
Tél. : 03.20.13.67.58 - Email : sebastien.goll@rte-france.com

RTE
Centre Développement & Ingénierie Lille
62 rue Louis Delos - CS71012
59709 MARCQ-EN-BARŒUL

B/Présentation de la société RTE

RTE, des missions essentielles au service de ses clients, de l'activité économique et de la collectivité
Des missions définies par la loi

La loi a confié à RTE la gestion du réseau public de transport d'électricité français. Entreprise au service de ses clients, de l'activité économique et de la collectivité, elle a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension afin d'en assurer le bon fonctionnement.

RTE est chargé des 105 448 km de lignes haute et très haute tension et des 50 lignes transfrontalières (appelées « interconnexions »).

RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport quelle que soit leur zone d'implantation. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique quel que soit le moment.

RTE garantit à tous les utilisateurs du réseau de transport d'électricité un traitement équitable dans la transparence et sans discrimination.

En vertu des dispositions du Code de l'énergie, RTE doit assurer le développement du réseau public de transport pour permettre à la production et à la consommation d'électricité d'évoluer librement dans le cadre des règles qui les régissent. À titre d'exemple, tout consommateur peut faire évoluer à la hausse et à la baisse sa consommation : RTE doit adapter constamment le réseau pour permettre les évolutions de la demande.

En tant que responsable du réseau public de transport de l'électricité, RTE exerce ces missions de service public en :

- assurant un haut niveau de qualité de service,
- accompagnant la transition énergétique et l'activité économique,
- assurant une intégration environnementale exemplaire.

4.2. Localisation du futur poste de BOIS-BERNARD

Afin de résoudre les contraintes de charge identifiées, particulièrement au poste d'HÉNIN, et sécuriser l'alimentation électrique de l'agglomération d'Hénin-Carvin, Enedis propose la création d'un poste 225 000/20 000 volts, comprenant un transformateur de 80 MVA, raccordé à la ligne à 225 000 volts GAVRELLE - VENDIN n°2 (réseau très haute tension géré par RTE).

Dans le cadre de la concertation relative au projet, un site de moindre impact pour la réalisation de ce poste (le site n°2 en l'occurrence) a été retenu parmi trois sites envisagés lors de la réunion plénière tenue le 22 décembre 2016 en préfecture d'Arras.

Le site retenu se situe au sein de la zone optimale d'implantation définie pour l'implantation du futur poste 225 000/20 000 volts selon les critères techniques et d'exploitation d'Enedis et qui correspond à une zone où :

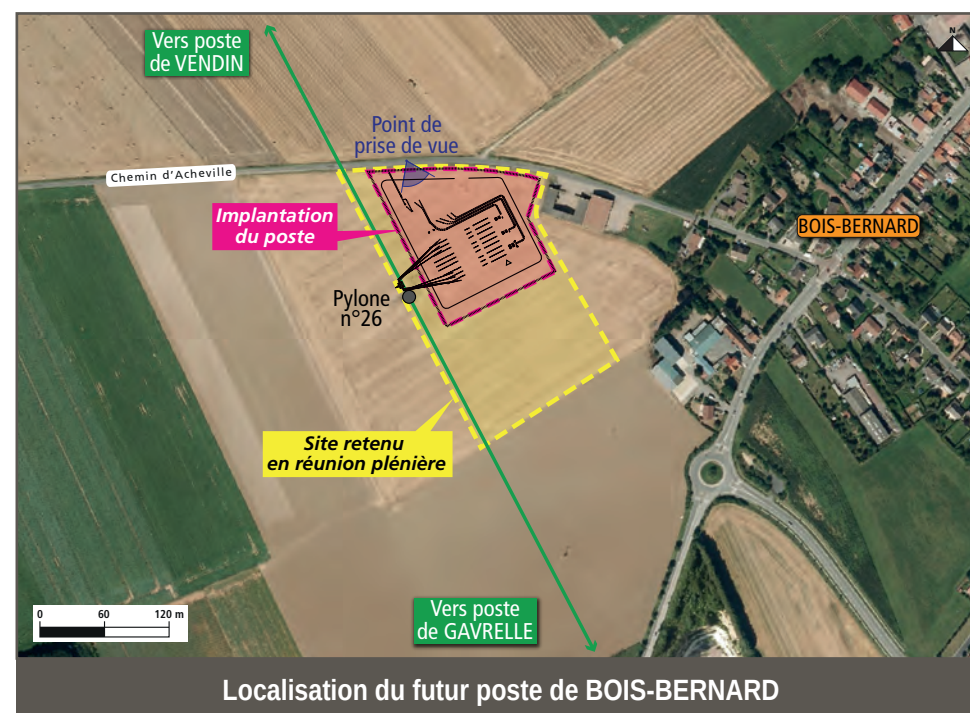
- **le raccordement sur la ligne à 225 000 volts GAVRELLE - VENDIN N°2 de RTE est le plus court (site localisé au droit de cet ouvrage),**
- **le réseau de distribution à créer, en souterrain, est le plus court et le plus efficient (site localisé au cœur de la demande énergétique en cours et à venir).**

Le site d'accueil du futur poste de BOIS BERNARD se situe sur la commune de Bois-Bernard.

Il est actuellement occupé par plusieurs parcelles céréalières. Il présente l'avantage de se localiser le long du chemin d'Acheville (pas de voie d'accès à créer), d'être positionné à l'arrière d'un bâtiment agricole et d'être éloigné des zones urbanisées. Le chemin d'Acheville ne supporte pas un trafic dense rendant ainsi ce site peu visible.

Son raccordement au réseau de transport d'électricité géré par RTE sera réalisé via un nouveau pylône en remplacement du support actuel n°26 (pas d'ajout de pylône supplémentaire). Les fondations et la structure des pylônes adjacents n°25 et 27 devront être renforcées pour garantir la tenue mécanique de la ligne électrique.

Le poste sera implanté dans la partie nord de ce site, le long du chemin d'Acheville.



Situation du futur poste de BOIS BERNARD

4.3. Composition du futur poste

Le futur poste Enedis 225 000/20 000 volts de BOIS BERNARD sera créé en technique aérienne. D'une surface d'environ 1,7 ha, il sera principalement constitué de :

- 2 cellules-lignes 225 000 volts (propriété RTE),
- 1 jeu de barres sectionnable en 2 parties (propriété RTE),
- 1 cellule-transformateur 225 000 volts avec sectionneur et disjoncteur (propriété Enedis),
- 1 transformateur 225 000/20 000 volts d'une puissance de 80 MVA (propriété Enedis),
- 1 bâtiment comprenant une partie commune Enedis/RTE (salle de relayage, local sécurité et sanitaires) et 1 salle équipée des disjoncteurs départ 20 000 volts pour la distribution publique (propriété Enedis).

Un pylône FH (antenne de télécommunication), de 30 à 40 m de haut, sera potentiellement implanté dans la partie sud-est du poste. Il s'agit d'un support de transmissions de données pour RTE qui sert pour la téléconduite du poste et les téléprotections des lignes électriques.

L'ensemble du poste sera entouré par une clôture de type treillis soudé de hauteur normalisée (2,60 m). Elle sera surmontée d'un bavolet orienté vers l'extérieur de 60 cm de haut.



Exemple de transformateur 225 000/20 000 volts

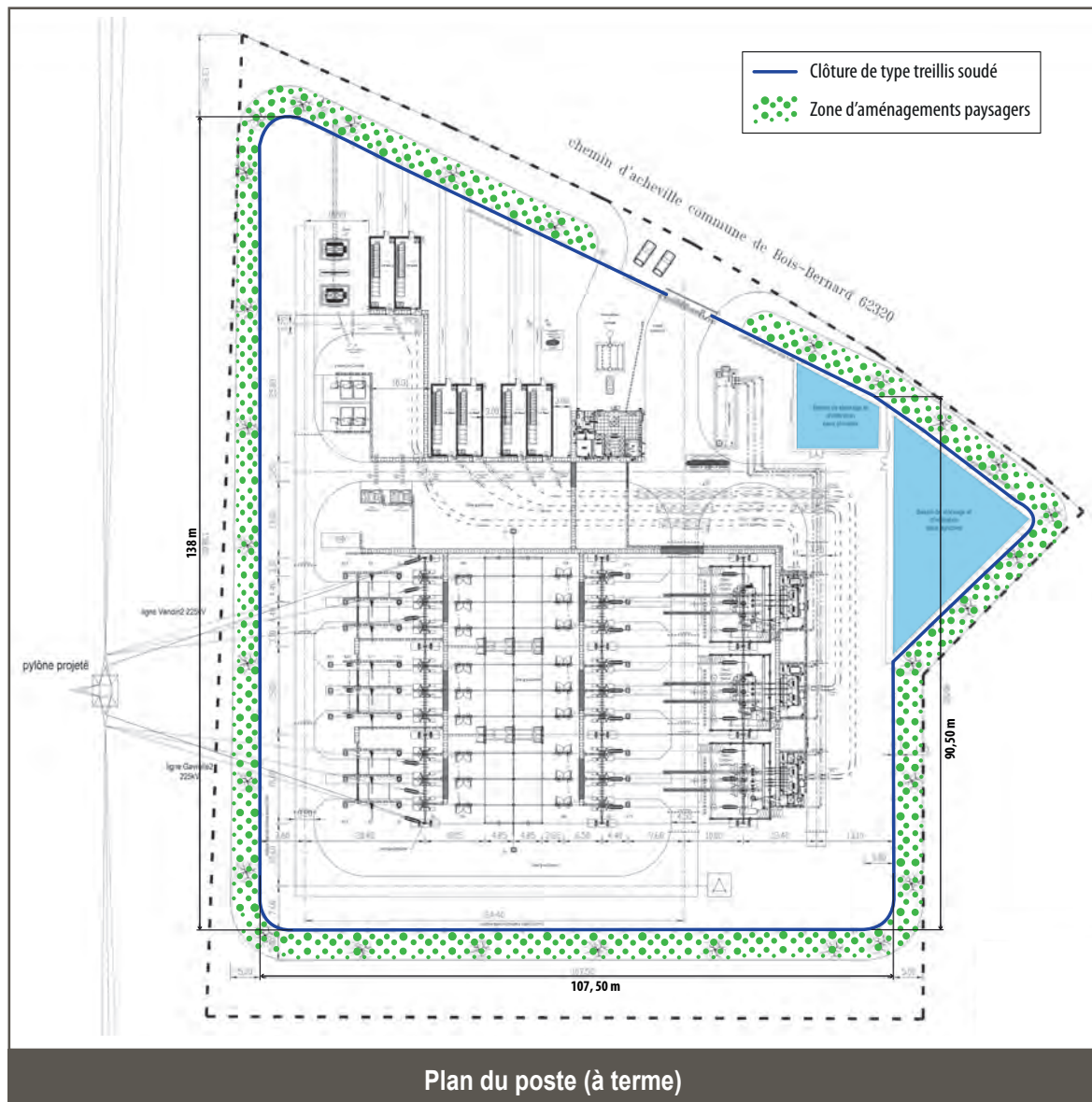


Exemple de bâtiment technique



Exemple de jeu de barres

À terme, le poste de BOIS BERNARD pourra accueillir deux autres transformateurs et 4 bâtiments techniques supplémentaires.

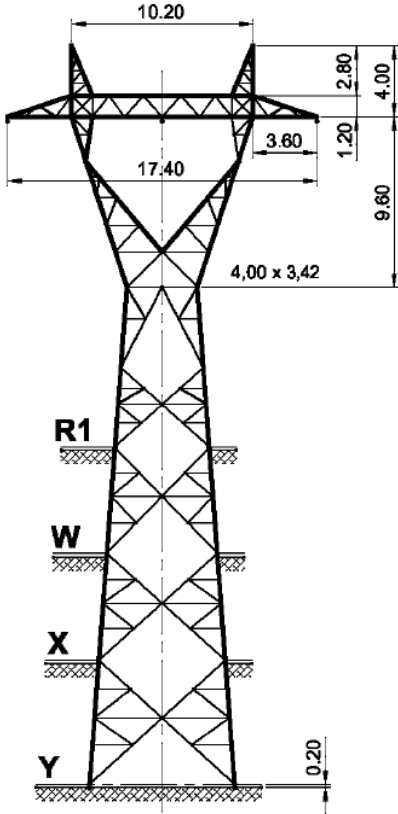
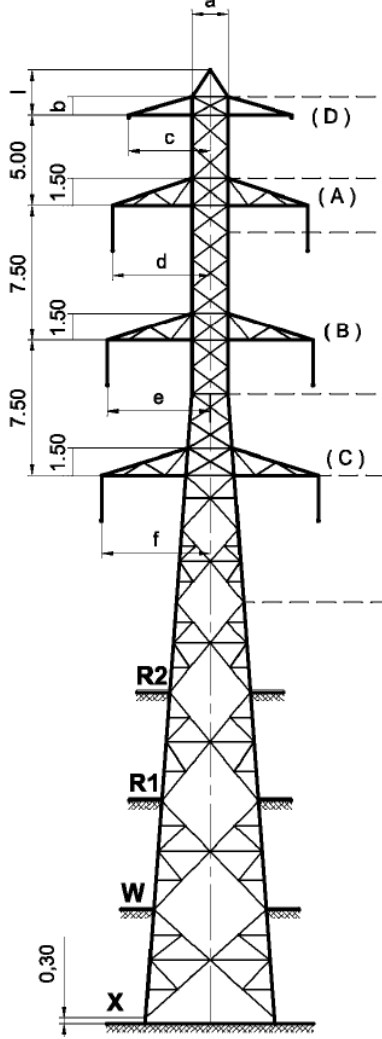


4.4. Raccordement du poste électrique

Le futur poste de BOIS BERNARD sera raccordé à la ligne à 225 000 volts GAVRELLE - VENDIN n°2 (réseau très haute tension géré par RTE).

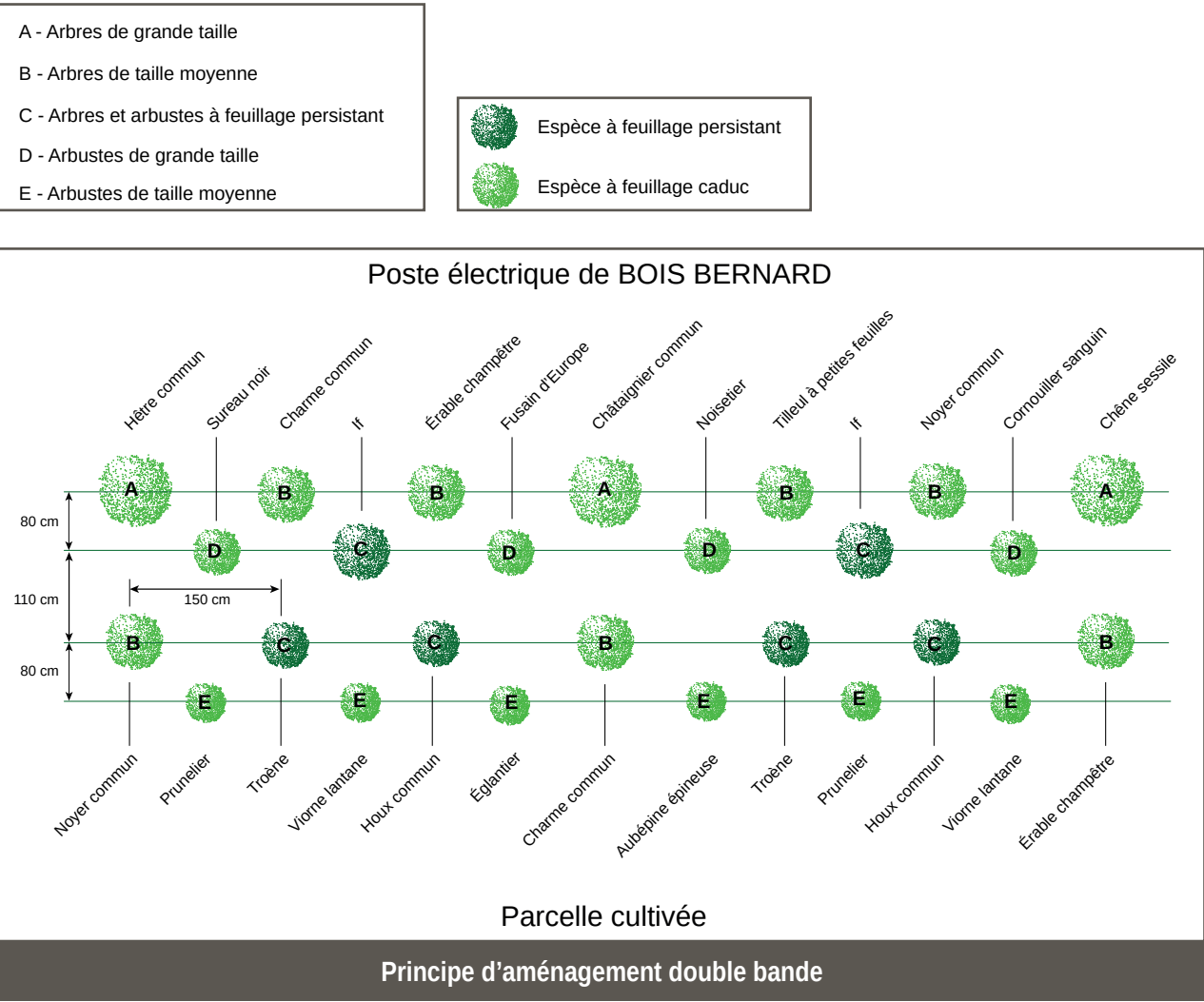
Pour ce faire, RTE envisage de remplacer le pylône existant n°26 par un nouveau pylône permettant l'entrée en coupure (= le raccordement) du futur poste. Ce nouveau support sera positionné dans l'alignement de la ligne électrique actuelle. Il sera translaté de quelques mètres.

Ce nouveau support, de même structure (treillis métallique), sera plus haut mais présentera une largeur de nappe plus faible et un empattement réduit. Le tableau suivant présente les caractéristiques des pylônes actuel et futur.

	Pylône n°26 à remplacer et à déposer	Futur pylône n°26N de remplacement
Référence	N47N47_W	G4S0B3_R1
Type	Nappe	Triangle « double drapeau »
Hauteur totale	28,60 m	41,00 m
Largeur de nappe	17,40 m	12,00 m
Empattement (= emprise au sol)	38,75 m ²	24,41 m ²
Masse	6,4 t	22,4 t
Silhouette		

4.5. Vues du projet et insertion paysagère

Enedis a décidé de favoriser au mieux l'insertion paysagère du futur ouvrage en réalisant un aménagement paysager de type double bande boisée tout autour du poste afin de limiter les vues directes sur les installations électriques depuis les points de vue et les points de découverte (la route communale dite chemin d'Acheville, la route départementale n°919, les villages de Bois-Bernard, d'Acheville et de Rouvroy).



1 - Vue depuis la route communale dite chemin d'Acheville à 200 m au nord-ouest du poste de BOIS BERNARD



Situation actuelle



photo non contractuelle

Situation projetée avec le poste électrique uniquement



Situation projetée avec le poste électrique et un aménagement paysager d'environ 5 ans



Situation projetée avec le poste électrique et un aménagement paysager d'environ 15 ans

2 - Vue depuis la route départementale n°919 à 300 m au sud du poste



Situation actuelle



photo non contractuelle

Situation projetée avec le poste électrique uniquement



Situation projetée avec le poste électrique et un aménagement paysager d'environ 5 ans



Situation projetée avec le poste électrique et un aménagement paysager d'environ 15 ans

3 - Vue depuis les premières habitations du bourg de Bois-Bernard à 200 m à l'est du poste



Situation actuelle



Situation projetée avec le poste électrique uniquement



Situation projetée avec le poste électrique et un aménagement paysager d'environ 5 ans



Situation projetée avec le poste électrique et un aménagement paysager d'environ 15 ans

4 - Vue depuis les premières habitations du bourg de Rourroy, à 700 m au nord du poste



Situation actuelle



photo non contractuelle

Situation projetée avec le poste électrique uniquement



Situation projetée avec le poste électrique et un aménagement paysager d'environ 5 ans



Situation projetée avec le poste électrique et un aménagement paysager d'environ 15 ans

5 - Vue depuis les premières habitations du bourg d'Acheville, à 900 m à l'ouest du poste



Situation actuelle

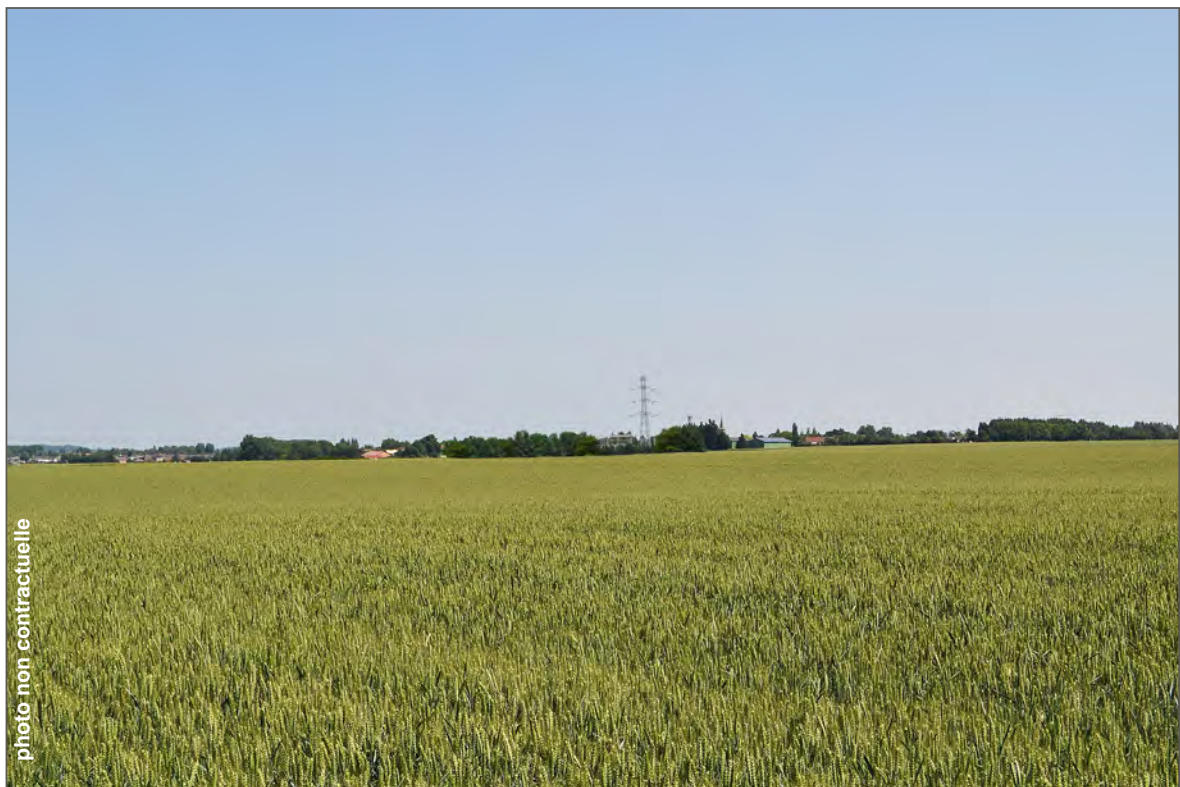


photo non contractuelle

Situation projetée avec le poste électrique uniquement



Situation projetée avec le poste électrique et un aménagement paysager d'environ 5 ans



Situation projetée avec le poste électrique et un aménagement paysager d'environ 15 ans

4.6. Phase de construction

La construction du futur poste électrique de BOIS BERNARD se réalisera par opérations successives. Chaque opération sera exécutée par une équipe spécifique.

Se réaliseront et se succéderont les étapes suivantes :

- le balisage du chantier,
- l'aménagement du terrain : décapage de la terre végétale,
- la réalisation des accès et de la clôture,
- la réalisation des pistes lourdes et légères,
- la construction de la loge du transformateur,
- la construction du bâtiment technique,
- la création des tranchées pour les liaisons moyenne tension 20 000 volts,
- la mise en place et le raccordement des matériels électriques de contrôle, commande et de puissance, du matériel et du raccordement associé,
- le contrôle du fonctionnement du poste par les équipes Enedis et RTE,
- le raccordement au réseau très haute tension existant.

5. Intérêt général du projet

Située au cœur du bassin minier des Hauts-de-France, l'agglomération d'Hénin-Carvin a été marquée par une urbanisation et une industrialisation très fortes. Elle connaît depuis plusieurs années un développement régulier et le réseau électrique qui dessert ce territoire doit évoluer pour accompagner ce développement.

Le réseau 20 000 volts actuel la desservant n'est plus suffisamment dimensionné pour pouvoir répondre à la demande en énergie électrique à venir, notamment depuis le réseau issu du poste 90 000/20 000 volts d'HÉNIN.

Pour remédier à cela, Enedis propose de créer un nouveau poste 225 000/20 000 volts, dit poste de BOIS-BERNARD, raccordé à la ligne à 225 000 volts GAVRELLE - VENDIN n°2.

L'intérêt général du projet de création du futur poste électrique de BOIS-BERNARD et de son raccordement constitue l'objet de l'enquête.

Comme indiqué dans le chapitre 2.2. Desserte du réseau électrique de l'agglomération d'Hénin-Carvin et contraintes prévues à court terme, l'agglomération d'Hénin-Carvin est desservie par un réseau 20 000 volts issu de quatre postes de transformation 90 000/20 000 volts qui, du fait de la demande en énergie électrique croissante, vont être fortement contraints à moyen terme.

Enedis prévoit pour le poste d'HÉNIN, non seulement la saturation de deux de ces transformateurs mais aussi une charge importante sur le dernier transformateur. En cas d'incident sur le poste d'HÉNIN (mise en sécurité du poste du fait d'un aléa technique au sein du poste ou perte de son alimentation à 90 000 volts), les postes d'AVION, de CARVIN, et de MOTTE-JULIENNE ne seront pas en mesure d'assurer l'alimentation électrique de l'intégralité de la zone ; on estime à 25 000 habitants le nombre de foyers qui pourraient être ainsi privés d'électricité.

En considérant de plus les raccordements de zones d'activités aujourd'hui réalisés ou en cours, les postes d'AVION, de CARVIN, d'HÉNIN et de MOTTE-JULIENNE auront à fournir près de 50 MVA en complément de la puissance actuelle. Là encore, le poste électrique le plus sollicité demeurera le poste d'HÉNIN car il est situé au plus près des projets cités.

L'agglomération d'Hénin-Carvin est classée par Enedis parmi les zones urbaines denses qui font l'objet d'un traitement spécifique en termes de sécurisation et de fiabilisation de leur alimentation électrique. De ce fait, au vu des contraintes attendues à moyen terme et afin de soulager la transformation au poste d'HÉNIN, un renforcement de l'alimentation électrique de l'agglomération d'Hénin-Carvin est à entreprendre.

La création du poste électrique 225 000/20 000 volts de BOIS BERNARD permettra à l'agglomération d'Hénin-Carvin :

- **de résoudre les contraintes de distribution identifiées aux postes électriques existants la desservant,**
- **de sécuriser son alimentation électrique,**
- **de permettre également d'assurer le raccordement de client consommateur et de producteur d'énergie renouvelable dans le cadre du Schéma Régionale de Raccordement des Energies Renouvelable.**

6. Justification du choix du site retenu

Le projet de création du poste électrique de BOIS-BERNARD a été présenté à l'Instance locale de concertation (ILC), composée des acteurs locaux (maires, associations...) et des services de l'État, qui s'est tenue le 22 décembre 2016 en la préfecture d'Arras. C'est lors de cette réunion qu'a été retenu le site de moindre impact pour l'implantation du futur poste électrique.

6.1. Caractéristiques techniques du site

Du point de vue technique, le site d'implantation du futur poste électrique, localisé sur la commune de Bois-Bernard, présente les avantages suivants :

- sa superficie de 1,7ha est suffisante pour accueillir le poste électrique et permettre la réalisation d'un aménagement paysager tout autour de l'ouvrage,
- de pente quasi nulle, la manutention de l'appareillage lourd pourra se faire en toute sécurité au niveau de pistes horizontales et les terrassements seront limités (délais de réalisation des travaux plus rapides et de ce fait gêne moindre),
- accessible aux convois lourds depuis le chemin de Acheville, le transformateur (140 tonnes environ) pourra être acheminé par convoi routier lourd sans difficulté,
- le site est facilement raccordable en eau, téléphone, électricité basse tension,
- le poste sera situé au plus près de la ligne aérienne à 225 000 volts GAVRELLE - VENDIN n°2 ce qui limite la longueur du raccordement à quelques mètres seulement,
- le poste sera situé au plus près du réseau de distribution à alimenter afin de limiter le nombre et la longueur des départs souterrains à 20 000 volts.



Site d'implantation du futur poste de BOIS BERNARD

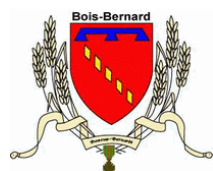
6.2. Caractéristiques environnementales du site

Du point de vue environnemental, le site retenu pour l'implantation du futur poste 225 000/20 000 volts présente les avantages suivants :

- il n'est situé à proximité d'aucun cours d'eau et est éloigné des captages d'alimentation en eau potable,
- il n'est concerné par aucun risque naturel majeur,
- il occupe un terrain de culture céréalière sans intérêt écologique particulier,
- il est localisé à l'écart du bourg et des habitations de Bois-Bernard,
- il se situe non loin du réseau électrique existant afin de limiter le linéaire de son raccordement,
- aucun élément patrimonial n'est recensé à sa proximité,
- il est peu perçu dans le paysage, situé hors des espaces présentant un intérêt paysager particulier et n'entre dans les vues d'aucun monument historique.

En revanche, le site retenu n'est pas compatible avec le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bois-Bernard et nécessite une mise en compatibilité du document d'urbanisme. En effet, le règlement de la zone agricole (zone A) du PLU n'autorise les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif que sous réserve de ne pas porter atteinte au caractère agricole de la zone. Or, le futur poste électrique est de nature à compromettre le caractère agricole de la zone dans la mesure où il entraînera la suppression de 1,7 ha de terre agricole.

La solution retenue pour la mise en compatibilité du PLU de Bois-Bernard consiste en la création d'une zone à urbaniser (zone 1AUt), d'une superficie de 1,7 ha, au droit du site d'implantation du futur poste électrique. La zone 1AUt sera dédiée à l'implantation des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.



Commune de Bois-Bernard
Place de la Mairie
62320 Bois-Bernard